



Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la Séance du 30 Octobre 2025

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 24 octobre 2025

de Présents 12

de Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le trente octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, M. Éric DONZALLAZ, M. Patrick GERBEAU, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, Mme Delphine HUGNET, Mme Mathilde BLANCHET, Mme Céline BELLANGER et M. Michel FOUCHER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusée : Mme Nolwenn BOISSINOT (pouvoir à Mme Marie-Madeleine ROYER)

Absents : M. Sylvain JONCHERAY et Mme Aurore LUCAS

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Nathalie GABILLARD est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025
- Prise en charge financière de deux élèves scolarisés en ULIS pour l'année scolaire 2025-2026
- Convention partenariale entre la commune, le Service de Gestion Comptable de Château-Gontier et la Direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne, portant sur l'ensemble de la chaîne de la recette
- Avis du Conseil Municipal sur le projet d'extension de l'unité de méthanisation de la société Biogaz de Château-Gontier
- Compte-rendu des Commissions
- Divers



Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 25 septembre 2025.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents.

DÉLIBÉRATION N°2025-10-30-01 Prise en charge financière de deux élèves scolarisés en ULIS pour l'année scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire expose que le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique de la Mayenne a adressé une demande de prise en charge financière à la Commune pour deux enfants de Grez-en-Bouère scolarisés en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) : en CP à l'école Sainte-Ursule de Château-Gontier et en CM2 à l'école Notre-Dame de Meslay du Maine.

Faute de dispositif adapté sur la Commune pour accueillir ces élèves, cette dernière se doit de participer financièrement aux frais de fonctionnement. Le coût moyen d'un élève de primaire à l'école Publique Levrot étant de 467,23 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :

- **DECIDE de participer aux dépenses scolaires pour ces élèves scolarisés en ULIS à l'école Sainte-Ursule à Château-Gontier et à l'école Notre-Dame à Meslay du Maine, pour un montant total de 934,46 €. Ce montant sera versé à l'UDOGEC.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou, à défaut son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.**

DÉLIBÉRATION N°2025-10-30-02 Convention partenariale entre la Commune, le Service de Gestion Comptable de Château-Gontier et la Direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne, portant sur l'ensemble de la chaîne de la recette

Monsieur le Maire expose que l'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022 ont instauré un régime de responsabilité unifié commun aux ordonnateurs et aux comptables ; la responsabilité du gestionnaire public (RGP).

Ce nouveau cadre juridique représente l'opportunité de renforcer les relations entre l'ordonnateur et le comptable à travers un partenariat réaffirmé permettant de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes. Cette collaboration doit exister sur l'ensemble de la chaîne des recettes depuis l'émission du titre jusqu'au recouvrement. Elle est basée sur la prise en considération des risques et des enjeux financiers.

Dans ce contexte, la présente convention vise à définir les engagements de chacun sur les thèmes suivants :

- l'identification des débiteurs et le partage d'information,
- la fluidité de la chaîne des recettes,
- le développement des moyens de paiement automatisé,
- l'optimisation de l'emploi des régies,
- la définition d'une politique de recouvrement basée sur les risques et les enjeux financiers,
- la gestion des non-valeurs et des créances éteintes.



Les services de l'ordonnateur et du comptable se réuniront à minima une fois tous les deux ans afin d'échanger sur leurs pratiques et de vérifier la bonne application de cette convention. Ces échanges donneront lieu à un bilan recensant les actions menées et les mesures correctives à apporter.

VU la convention partenariale à conclure avec la DDFIP de la Mayenne et le SGC de Château-Gontier,
CONSIDÉRANT l'intérêt de renforcer les relations entre l'ordonnateur et le comptable afin de permettre de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :

- **APPROUVE** la convention partenariale à conclure avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne et le Service de Gestion Comptable de Château-Gontier et annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2025-10-30-03 Avis du Conseil Municipal sur le projet d'extension de l'unité de méthanisation de la société biogaz de Château-Gontier

Monsieur Damien PANNIER, personnellement intéressé, se retire de la salle et ne participe ni à la présentation, ni au débat et au vote.

Monsieur le Maire indique qu'une note de synthèse avec le lien de consultation du dossier a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que par arrêté n°53DCBPEF-2025-130 en date du 4 septembre 2025, Madame la Préfète a prescrit l'ouverture d'une consultation du public par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Biogaz du Pays de Château-Gontier, relative à l'augmentation de la capacité de traitement, porté à 219t/j, et à l'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation située dans la zone industrielle de Bellitourne, 8 rue des Aillères à Château-Gontier-sur-Mayenne (53200), dans le département de la Mayenne.

La consultation du public a lieu du lundi 29 septembre 2025 au lundi 29 décembre 2025.

Des parcelles à Grez-en-Bouère étant concernées par l'épandage, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Le site exploité par la société EVERGAZ, est en fonctionnement depuis novembre 2017. Actuellement, il est autorisé à recevoir 95,9 tonnes de déchets organiques par jour (effluents d'élevage, cultures énergétiques, déchets issus de l'industrie agroalimentaire, biodéchets provenant de la restauration collective locale, etc.). Ce site présente la particularité de valoriser le biogaz selon quatre modes distincts : production d'électricité verte, de chaleur verte, de bioGNV et injection de biométhane. Le projet prévoit une extension du site actuel (capacité de traitement porté à 219t/j), l'ajout d'équipements et des stockages, la mise en place d'un déconditionneur et l'augmentation des capacités d'hygiénisation. Par ailleurs, des panneaux photovoltaïques seront installés sur les toitures du bâtiment de déconditionnement et du hangar de stockage des digestats solides.

Plan d'épandage de 2011

Le plan d'épandage actuel comporte une surface globale de 3 907,63 hectares épandables permettant de valoriser chaque année :



- 197 tonnes d'azote (N)
- 33,44 tonnes de phosphore (P2O5)
- 1,7 tonnes de potasse (K2O)

Il présente les caractéristiques suivantes :

- 55 exploitations agricoles adhérentes,
- 25 communes concernées dans deux départements (20 en Mayenne et 5 en Maine-et-Loire)

Plan d'épandage de 2023

Le plan d'épandage existant validé en juin 2023 concerne 28 exploitations agricoles représentant une surface de 2 833,34 hectares dont 2 456,48 hectares épandables réparties sur 22 communes des départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire. La capacité annuelle du plan d'épandage actuel à traiter les flux issus des digestats est de 419 tonnes d'azote et 153 tonnes de phosphore.

Plan d'épandage de 2025

L'extension du plan d'épandage concerne 41 exploitations agricoles dont 12 figurent déjà dans le plan d'épandage actualisé en 2023 et qui ont souhaité ajouter des surfaces supplémentaires. La surface ajoutée au plan d'épandage est de 3 569 hectares et concerne 37 communes (31 communes du département de la Mayenne et 6 communes du département du Maine-et-Loire). Parmi celles-ci, 22 communes ont fait l'objet d'une consultation début 2023 dans le cadre de la procédure d'enregistrement relative à la mise à jour du plan. La capacité annuelle du futur plan d'épandage à traiter les flux issus des digestats est de 583 tonnes d'azote et 273 tonnes de phosphore et 309 tonnes de potassium.

Commune de Grez-en-Bouère

Le plan d'épandage actuel concerne : 4 exploitations

- EARL Ramehorie (M. Damien PANNIER) – La Petite Réhorie : 106,70 hectares dont 93,37 hectares épandables
- GAEC Blanchet (M. Guillaume BLANCHET) – La Turlizière : 67,67 hectares dont 56,35 hectares épandables
- M. HOUDAYER Pierre-Yves – La Boulonnaire : 50,07 hectares dont 43,33 hectares épandables
- Mme LAMY Sophie – La Guénaudière : 39,37 hectares dont 30,69 hectares épandables

TOTAL = 263,81 hectares dont 223,74 hectares épandables

Le projet d'extension du plan d'épandage concerne : 2 nouvelles exploitations et 1 exploitation ayant souhaité engager des parcelles supplémentaires

- EARL Ramehorie (M. Damien PANNIER) – La Petite Réhorie : 109,65 hectares dont 2,95 hectares mis à disposition
- EARL Le Clos des Belles (Mme Béatrice LASSALLE) – Les Entourteries : 67,22 hectares dont 67,22 hectares mis à disposition
- GAEC des Brosses (M. Kévin BANNIER) – Les Brosses : 102,00 hectares dont 91,65 hectares mis à disposition

TOTAL = + 278,87 hectares dont 161,82 hectares mis à disposition

+ 2 exploitations situées hors commune qui réaliseront des épandages sur la commune de Grez :

- EARL TOUKIPOUSSE – Le Buret : 3,27 hectares dont 2,6 hectares épandables
- M. Christophe MASSÉ – Le Buret : 0,53 hectares dont 0,53 hectares épandables

Monsieur Michel FOUCHER souhaiterait que le Conseil Municipal émette un avis favorable mais avec des réserves. Il énumère ses réserves. Une discussion est alors engagée.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (12 voix POUR) :

- ÉMET un avis favorable avec quelques réserves sur ce projet :

- Le dimensionnement du projet rend compliqué le suivi, notamment celui des épandages sur 41 exploitations réparties sur 37 communes de deux départements différents. De plus, il n'est pas proposé de bilan annuel des épandages.
- Les rendements sont largement surestimés pour surcharger en digestat. Risque d'écoulement. Risque de pollution des eaux souterraines et obligation de traiter l'eau. Souhait d'analyses régulières du digestat.
- Plus d'utilisation de déchets et moins de culture (maïs par exemple). Des parcelles entières sont cultivées pour la méthanisation et non plus pour nourrir l'humain.
- Le bilan carbone : transport des déchets en provenance des Yvelines, de la Bretagne, de la Normandie mais aussi les distances entre les parcelles réceptrices et l'unité de méthanisation
- L'extension du plan d'épandage va entraîner une circulation plus dense, avec des véhicules lourds (tonnes à lisier, camions citernes) et des charges plus importantes qui vont fragiliser les infrastructures routières dont l'entretien est en grande partie à la charge des communes
- Le taux de désistement est important : 40 sur 55 entre 2011 et 2023 et 16 sur 28 entre 2023 et 2025. Il n'y a pas d'explication dans le dossier donc ça laisse entendre que les preneurs ne sont pas satisfaits.

Monsieur Damien PANNIER réintègre la séance.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ Scolaire :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal que :

- L'installation du composteur pour les déchets de la cantine a été réalisée le vendredi 3 octobre. Les déchets de la cantine vont être portés dans le composteur par un adulte et un enfant tous les 2 jours.
- L'élection du nouveau Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le vendredi 10 octobre 2025 : 5 élus au lieu de 7, les 6èmes ne souhaitent pas reconduire.
- La première réunion du CMJ est prévue le lundi 3 novembre à 16h30.
- La bourse aux jouets devrait être organisée le samedi 15 novembre à la salle polyvalente.

▪ Communication / Presse :

Madame Mathilde BLANCHET, membre de la commission informe le Conseil Municipal que :

- La 10^{ème} naissance 2025 est arrivée !
- Le prochain évènement à prévoir sera la date d'inauguration du restaurant.

Facebook : 1 220 publications réalisées depuis le lancement

931 abonnés (+ 19 depuis le dernier conseil)

LE TOP 10 :

1. Journée octobre rose au collège de Grez-en-Bouère (6 081 personnes)
2. Décoration Halloween au Grez d'Elsa (2 451 personnes)
3. Reprise de l'école dehors à l'école St Jean-Baptiste (2 120 personnes)
4. Présentation de l'association Tir à l'Arc (1 857 personnes)
5. Menu du territoire (1 614 personnes)
6. Accompagnante bien-être en parentalité et périnatalité (1 327 personnes)



7. Françoise Berthelot 27 ans bénévole à l'EDI (977 personnes)
8. Nouveau parcours Baludik (866 personnes)
9. Date du Marché de Noël de la Préhoulière (776 personnes)
10. Nouvelle toile photo pour le Marché de Noël de Grez (775 personnes)

▪ **Manifestations / Fêtes / Animations**

Madame Mathilde BLANCHET, membre de la commission informe le Conseil Municipal que :

- La réunion de préparation du Marché de Noël édition 2025 s'est déroulée le lundi 20 octobre 2025 à 19h30.
- La matinée citoyenne « désherbage » s'est déroulée le samedi 25 octobre 2025 de 9h00 à 12h00.

▪ **Travaux :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Les travaux du restaurant ont pris un petit peu de retard.
- Les travaux des toilettes à côté de la mairie sont toujours en attente. Malheureusement un agent est en arrêt pour quelques mois. Ils ne seront pas achevés pour le Marché de Noël le 14 décembre 2025.

Mme Delphine HUGNET demande ce qui est prévu, si l'agent va être remplacé. C'est en réflexion mais l'embauche d'un CDD jusqu'à la fin de l'année pourrait être envisagée.

▪ **Voirie :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Actuellement phase élagage puis curage fossé par la suite
- Problème d'eau pluviale à résoudre rue de Taude

DIVERS

Monsieur Michel FOUCHER informe le Conseil Municipal qu'il connaît un couple d'agriculteur de Bouère très intéressé pour acheter la maison qui doit être démolie rue de Taude. Ils y viendraient pour la retraite. Monsieur Dominique LUCAS rappelle que le Conseil Municipal a déjà statué sur le sujet lors de la préemption de ce bien. La maison est démolie pour en reconstruire deux en retrait.

Monsieur Michel FOUCHER demande si il n'y a que deux actionnaires au sein de la SAS De Plein Grez ou si ils sont plus. Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas, qu'elle est en cours de création. Il demande également si la date d'ouverture du restaurant est connue. Monsieur le Maire répond que la réception des travaux doit se faire le 12 novembre 2025 et que l'ouverture est prévue début décembre 2025. Le repas des aînés aura lieu au restaurant le 13 décembre 2025. Monsieur Éric DONZALLAZ en profite pour faire un appel aux élus qui seraient disponibles pour distribuer les paniers aux personnes ne pouvant pas être présentes lors du repas.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission de contrôle des listes électorales devra se réunir entre le 21 novembre 2025 et le 30 décembre 2025. Les élus concernés sont M. Gérard GOHIER, Mme Nathalie GABILLARD, Mme Delphine HUGNET, Mme Céline BELLANGER et M. Michel FOUCHER. Elle aura lieu le mardi 2 décembre 2025 à 18h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 décembre 2025 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.



Séance du 30 Octobre 2025 – Délibérations prises du n°2025-10-30-01 à n°2025-10-30-03

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2025-10-30-01	Prise en charge financière de deux élèves scolarisés en ULIS pour l'année scolaire 2025-2026	Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)
2025-10-30-02	Convention partenariale entre la commune, le Service de Gestion Comptable de Château-Gontier et la Direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne, portant sur l'ensemble de la chaîne de la recette	Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)

Monsieur Damien PANNIER, personnellement intéressé, se retire de la salle et ne participe ni à la présentation, ni au débat et au vote.

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2025-10-30-03	Avis du Conseil Municipal sur le projet d'extension de l'unité de méthanisation de la société Biogaz de Château-Gontier	Avis favorable avec réserves Approuvé à l'UNANIMITÉ (12 VOIX POUR)

Les élus municipaux présents à la séance du 30 Octobre 2025

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 ^{er} Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 ^{ème} Adjointe
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
DONZALLAZ Éric	Conseiller Municipal
GERBEAU Patrick	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal



Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 11 Décembre 2025

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Nathalie GABILLARD	Jean-Pierre FOUCHER
		

